	36/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 12 - ***Présents*** : 10 - ***Votants*** : 11

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 septembre 2022

Date de convocation
29 août 2022
Date d'affichage
30 août 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 02 septembre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Christelle PERRIN, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Jean-Pierre SCHWARTZ, Patricia FALLENOT, Sébastien GADOT, Armelle LE GAL, Pamela GRIDEL,

Etaient absents excusés avec procuration : Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Samuel GOMES),

Étaient absents : Nadège ZIMMERMANN.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT

VOTE POUR AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE PROJET LIVING-LAB LAURÉAT A L'AMI-DVD
Délibération N°36-22

Monsieur le Maire après avoir fait un rappel du contexte du projet Living-Lab Badevel H2-Bois, lauréat à l'AMI-DVD, traduit les prochaines étapes du projet qui a nécessité l'acquisition de parts de la SPL Territoire 25, aménageur retenu pour accompagner la commune dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de l'opération d'aménagement du projet.
L'étape suivante consiste à formaliser officiellement le démarrage du projet par le lancement de la phase d'études de 14 mois (phase d'incubation) et qui nécessite la signature d'une convention entre entre le maître d'ouvrage du projet (commune de Badevel) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui opère tous les projets pour le compte de l'Etat (Secrétariat Général à l'Investissement). Cette convention fixe les différentes modalités de la contractualisation du projet avec les services de la CDC dont :

- Les éléments de contenu et les livrables attendus du projet,
- Les partenaires industriels, académiques et institutionnels du projet,
- Le calendrier des études,
- Les éléments financiers (Budget, calendrier des subventions et des dépenses, etc.),
- La comitologie du projet (comité de pilotage, comité technique etc.),

Le montant total de la phase d'incubation du projet "Living Badevel H2-Bois" s'élève à 370 000 € TTC dont 36 300 € TTC à la charge de la commune.
Le solde étant pris en charge :

- par les partenaires du programme (93 260 € TTC)
- par des subventions de l'Etat à hauteur de 50% (185 000 € TTC) et de la Région BFC (55 440 € TTC).

La phase d'incubation débute en septembre 2022 et se termine en octobre 2023.
La commune a sollicité un versement de 80% de la subvention de l'Etat, soit 148 000 € TTC dès la signature de la convention.

En complément, et afin de déployer le projet de manière opérationnelle, il convient de signer une convention d'assistance et de service avec notre aménageur, la Société Publique Locale (SPL) dont la commune de Badevel est actionnaire. Cette convention a pour objectif d'apporter une expertise technique à la commune de Badevel et à assurer la coordination et le pilotage de l'ensemble des parties prenantes pour la réalisation des études de chacune des actions suivantes, en phase d'incubation du projet :

- Action 1 / Rénovation énergétique – salle des fêtes, mairie, école : étude de faisabilité rénovation et isolation thermique bâtiments.
- Action 2 / Construction d'un bâtiment avec parking sous ombrières, en renouvellement urbain : construction d'un bâtiment labo. H2-Bois en renouvellement urbain avec parking sous ombrières.
- Action 4 : Aménagement d'un éco-lotissement : études géotechniques, hydrauliques et d'aménagement éco-lotissement.
- Action 5 : Construction de 8 logements expérimentaux à énergie positive : étude de faisabilité.

La finalité de ces études sera de mettre en place les conditions favorables à l'enclenchement de la phase réalisation et in fine à la mise en œuvre du projet d'aménagement dans sa globalité.
Le montant total de la prestation de la SPL Territoire 25 dans le cadre du projet Living-Lab Badevel H2-Bois, pour les 4 actions citées ci-dessus, s'élève à 70 500.00 € HT.

La CdC versera les montants de la subvention directement au porteur du projet à savoir la commune de Badevel, qui devra signer un accord de consortium avec les partenaires du programme, ainsi que des conventions de réversion des subventions à chacun des partenaires du projet selon les montants fournis dans le tableau de pilotage des dépenses joint en annexes.
Les élus souhaitent avoir un suivi régulier de l'état d'avancement des travaux en phase d'incubation et souhaitent participer à l'élaboration du cahier des charges.
Après avoir pris connaissance du contenu des projets de convention entre la commune de Badevel et la CDC, et entre la commune de Badevel et la SPL Territoire 25, le Conseil Municipal après en avoir délibéré.

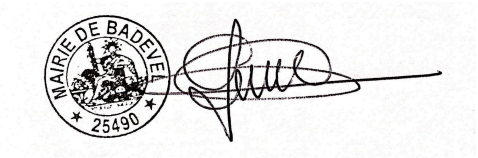
Avec :

- POUR : 11
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

➢ **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune de Badevel et la Caisse des Dépôts et Consignations pour lancer la phase d'études du projet Living-Lab Badevel H2-Bois.
➢ **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention d'assistance et de service entre la commune de Badevel et la SPL Territoire 25 pour opérer les opérations d'aménagement qui la concerne lors de la phase d'études du projet Living-Lab Badevel H2-Bois.
➢ **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer l'accord de consortium entre les différents partenaires du projet Living-Lab Badevel H2-Bois.
➢ **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer des conventions de réversion des subventions perçues par la commune et à destination des différents partenaires du projet Living-Lab Badevel H2-Bois.

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 02 septembre 2022 et publication ou notification le 02 septembre 2022

Le Maire,



Samuel GOMES